AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N^{O} 2011-107-3.23

Modifiant le Règlement n° 2011-107 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2023, ses membres ont adopté le Règlement n° 2011-107-3.23 modifiant le règlement n° 2011-107 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;

QUE ce règlement a pour objet de réviser la liste des traverses des motoneiges et des véhicules tout terrain.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 12ième jour du mois d'avril 2023.

Philippe De Courval
Signé avec ConsignO Cloud (12/04/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

notarius

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier